

Conseil municipal du 11 février 2026

Présents : Mmes BRUN, MICHEL, POUJOL et MM. BREULEUX, LAVERGNE-AZARD, LE HEN, POUMEYROL et VERDIER,

Absentes : Mmes BINET, GAUCHER, M. LAQUIEZE

Procurations de :

Secrétaire de séance : Rémi POUMEYROL

Présents ou représentés : **8 présents ou représentés soit 8 votants**

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 19h03.

- **Désignation d'un secrétaire de séance : Rémi POUMEYROL**
VOTE : POUR : unanimité

- **Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 22 décembre 2025**
VOTE : POUR : unanimité

- **Le Maire souhaite ajouter 2 points à l'ODJ :**
 - o Autorisation de stationnement pour des taxis
 - o Opération d'entretien non programmée de la FDELCes ajouts sont adoptés à l'unanimité.

1 – Modification du plan de financement – plaine sportive et pédagogique – structures bâties

Le projet est nommé espace Raoul de Lapierre (c'est un nom pour le projet papier), ancien propriétaire du château qui avait légué cet espace.

Le nouveau plan (cf. PJ) est à destination de la préfecture afin de pouvoir bénéficier d'une demande de DETR fractionnée sur plusieurs tranches.

Arrivée de Christian LAQUIEZE à 19h09 – 9 votants

Les différents financeurs voient aussi leurs parts modifiées afin d'atteindre les plafonds autorisés des subventions sans les dépasser.

La subvention de la Fédération Française de Football FFF est acquise.

Le maire a rencontré la sous-préfète avec notre cheffe de projet PVD. Les sommes déjà promises par l'Etat (projets déjà phasés) et la baisse des dotations nécessitent un phasage et un redécoupage du projet en 2 parties afin de pouvoir être financé.

Le maire présente cette partition du projet comme une nécessité puisque la commune ne peut pas porter ce projet seule. La proposition de la sous-préfète semble être une opportunité pour la commune.

Daniel VERDIER demande quelle est la composition des 2 tranches.

Le maire indique qu'il y a toute la partie démolition, gros œuvre, VRD ainsi que la reconstruction du bâtiment.

VOTE sur la Modification du plan de financement – plaine sportive et pédagogique – structures bâties

POUR : 8
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1 (JMB)

2 – Tarif redevance pour la performance des réseaux d'eau potable.

Le maire indique que la redevance « pour prélèvement sur la ressource en eau » est maintenue, mais que les redevances « pour pollution de l'eau d'origine domestique » et « modernisation des réseaux de collecte » ont été remplacées, depuis le 1^{er} janvier 2025, par la redevance « sur la consommation d'eau potable » et par deux redevances pour performance « des réseaux d'eau potable » d'une part, et des « systèmes d'assainissement collectif » d'autre part

l'Agence de l'eau Adour-Garonne a fixé le tarif de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable à 0,35 €/m³ pour l'année 2025.

Il appartient à la commune de fixer le tarif du « **supplément au prix du m³ d'eau vendu** » précité.

Pour l'année 2026, le calcul du coefficient global de modulation de la redevance pour la performance des systèmes d'eau potable est de 0,84.

le Conseil municipal décide donc de fixer à 0,294 € /m³ (0.35 x0.84) le supplément au prix du m³ facturés aux usagers de l'eau potable correspondant à la contre-valeur de la « *redevance pour performance des systèmes d'eau potable* » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable, applicable à compter du 1^{er} janvier 2026,

Daniel VERDIER et Rémi POUMEYROL indiquent que cette redevance doit être expliquée à la population afin qu'ils comprennent cette augmentation entre 2025 et 2026. Comparé à 2024 cette augmentation est beaucoup moindre.

Arrivée de N GAUCHER à 19h18 – 10 votants

VOTE sur le tarif de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3 – Cheminement piéton RD 803 – éclairage public FDEL

Le maire indique que le chantier va démarrer enfin la semaine prochaine après de nombreuses problématiques administratives. La vente a été signée définitivement par le maire lundi 9/02.

La FDEL va intervenir rapidement pour étendre l'éclairage public du cheminement avec pose de bornes encastrées. Le montant estimatif des travaux est de 37200 € HT et la part de la commune de 18600€.

Daniel VERDIER demande quelle est la durée des travaux.

Le maire indique que les travaux devraient être terminés début mai. Les plantations seront réalisées en septembre. Elles délimiteront, en complément d'une lisse de sécurité en bois, la limite entre la route et le cheminement sécurisé.

VOTE sur Cheminement piéton RD 803 – éclairage public FDEL

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4 – Aménagement chemin rural – prairie basse – mission d'accompagnement DEJANTE

Le maire présente le projet d'aménagement du chemin entre la caserne des Pompiers, le garage PEUGEOT et le paysagiste IDEES PAYSAGES.

L'accompagnement de ce projet est effectué par le cabinet DEJANTE qui se chargera du projet, de l'assistance à la consultation des entreprises, de la direction et du suivi des travaux et de leur réception.

Le montant total de cette mission s'élève à 3500 € HT.

Le maire indique que le but du projet est de :

- Permettre l'accès public à Idées Paysages
- Sécuriser l'accès et la sortie du garage et des sapeurs-pompiers en créant un dégagement

Christian LAQUIEZE remercie Idées Paysages qui a empierré ce chemin public pour faire les travaux, à ses frais. Le maire indique que c'est cette entreprise qui a été choisie pour l'opération annuelle d'élagage qui a lieu en ce moment.

VOTE sur Aménagement chemin rural – prairie basse – mission d'accompagnement DEJANTE

POUR : 10
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

5 – Maison de santé pluridisciplinaire – convention de servitude ENEDIS

Il convient d'autoriser ENEDIS à raccorder la MSP en passant des réseaux sous la place Emile Zola, propriété de la commune.

VOTE sur la convention de servitude ENEDIS pour la maison de santé pluridisciplinaire

POUR : 10
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

6 – Convention cadre PVD valant ORT – avenant n°4

Il s'agit de prolonger le programme Petites Villes de Demain jusqu'au 31/12/2026.

Le volet Opération de Revalorisation du Territoire (ORT) est ouvert jusqu'au 09/02/2029 et devrait être reconduit. Le maire indique que nous n'aurions pas pu avoir accès au programme ORT si nous n'avions pas réussi à intégrer le programme PVD. Il précise que la commune a eu une chance de pouvoir intégrer ce programme grâce à une rencontre sur la commune avec le ministre de la cohésion des territoires. Cette aide en matière d'ingénierie est très importante pour une commune comme la nôtre.

VOTE sur la Convention cadre PVD valant ORT – avenant n°4

POUR : 10
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

7 – Programme ravalement de façade – attribution d'une aide

Le maire indique que ces dossiers sont désormais instruits par Cauvaldor et que nous avons un dossier sur la commune qui est déposé à ce jour.

Pour ce dossier, le montant éligible est de 8900 € HT, l'aide de Cauvaldor est de 20%, soit 1780 € (plafonnée à 5000 €) et l'aide de la commune de 20% soit 1000 € (plafonnée à 1000 €).

Jean-Marie BREULEUX demande si le périmètre est le même que celui établi précédemment par la commune

Le maire répond que ce périmètre est légèrement modifié et présente la brochure.

Il précise que cette aide n'est pas conditionnée aux revenus des demandeurs.

VOTE du programme ravalement de façade – attribution d'une aide

POUR : 10
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

8 – Création d'un poste d'agent de maîtrise principal

Au titre des avancements de grade, il est proposé de créer un poste d'agent de maîtrise principal.

Rémi POUMEYROL demande si des tâches, missions ou responsabilités seront confiées à cet agent dans le cadre de cette promotion.

Le maire répond que c'est un avancement habituel et normal et que cet agent fait déjà de l'encadrement.

VOTE sur la création d'un poste d'agent de maîtrise principal

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

9 – Subvention exceptionnelle société de chasse

Le maire indique que la société de chasse doit faire des travaux sanitaires afin d'équiper un local aux normes sanitaires imposées par la Fédération de chasse (traitements des carcasses, des viscères et peaux de gibier prélevés lors des battues).

Le conseil municipal attribue une subvention exceptionnelle de 800 €

VOTE de la Subvention exceptionnelle à la société de chasse

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

10 – Subvention exceptionnelle Athlé route 46

Le maire indique que cette association a organisé les 10km de la rivière espérance l'an dernier et conduit une 2^{ème} édition labellisée par la fédération française d'athlétisme. Il y a un montant d'engagement de 250€ dont il est proposé que la mairie puisse le prendre à sa charge.

Nadine GAUCHER indique que les associations doivent pouvoir présenter des dossiers exceptionnels.

Le maire indique qu'il faudra juste veiller à ce que les associations déposent bien l'ensemble de leurs projets dans la demande de subvention initiale. Ces demandes doivent concerner que de l'imprévu et doivent être autorisées avant la dépense.

Daniel VERDIER demande quand seront étudiés les dossiers de demande de subventions.

Le maire répond que la commission associations donnera un avis mais que c'est le conseil municipal en place qui décidera de l'attribution des montants lors de la séance sur le vote du budget.

Rémi POUMEYROL se dit favorable à ces demandes, par leur caractère exceptionnel et par le fait que ces demandes ont été déposées de façon anticipée, sans engager les dépenses avant.

Daniel VERDIER indique qu'à l'occasion des 30 ans du cinéma, l'Uxello va déposer une demande exceptionnelle.

Le conseil municipal attribue une subvention exceptionnelle de 250 €.

VOTE de la Subvention exceptionnelle à Athlé route 46

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

11 - Autorisation de stationnement pour des taxis

Nadège LAPORTE présente la demande de la Préfecture qui met à jour le fichier des autorisations de stationnement des taxis sur les communes. A Vayrac, l'autorisation existe depuis 1957.

La commune étant dans l'incapacité de retrouver cette délibération, il est proposé de reprendre une délibération. Il y a 3 emplacements qui sont attribués mais qui ne seront pas matérialisés au sol sur la commune.

VOTE sur l'autorisation de stationnement pour des taxis

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

12 - Opération d'entretien non programmée de la FDEL

Opérations non prévues au contrat de transfert de compétences. Cela concerne des « drivers » dans des armoires qui pilotent les points lumineux dans la zone artisanale.

La FDEL estime un montant de 606€ HT avec une participation de la commune à hauteur de 50%.

VOTE sur l'opération d'entretien non programmée de la FDEL

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Daniel VERDIER dit que les interventions sont aléatoires.

Le maire indique que cela dépend des voies et du type de lieu, certains étant jugés davantage prioritaires.

Rémi POUMEYROL indique que le suivi des interventions est plutôt facilité par la saisie des dysfonctionnements par les secrétaires de Mairie. Elle permet aussi de relancer en cas de persistance des incidents.

Questions et infos diverses :

- **Place Emile ZOLA : les travaux devraient commencer la semaine prochaine pour une durée de 3 mois.**
- **Le cheminement piéton va commencer d'ici 2 semaines.**
- **Les huisseries vont être posées au foyer rural**
- **Les travaux de la bibliothèque vont commencer la semaine prochaine.**
- **Le jardin verger situé proche de l'école est en train d'être mis en place (les jeux sont posés ainsi que le début de la clôture).**
- **Les feux tricolores provisoires** sont positionnés par le STR et sont parfois enlevés par eux. Une nouvelle installation de feux tricolores va être faite pour le cheminement piéton. Par rapport à ces feux, Nadine GAUCHER demande qu'une information soit faite à la population sur ce point. Le STR tentera de coordonner ces feux afin de ne pas nuire à la circulation tout en assurant la sécurité routière dans les meilleures conditions.
- **Le stade de rugby des Granges a été homologué pour la pratique du football** de façon temporaire, tant que le terrain et les vestiaires situés à l'entrée du bourg ne sont pas faits. Cette homologation a été faite par la FFF et le club de rugby RCBBV est d'accord avec cette démarche, le rugby gardant la priorité de l'utilisation. Un mail sera fait par la mairie pour acter cet accord temporaire auprès des 2 associations et en rappeler le fonctionnement.
- Daniel VERDIER demande s'il y a des informations sur la **déviation**.
Le maire indique que le pont avance et que le département s'engage toujours sur le calendrier pour une ouverture début 2027.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 20h28.

Le secrétaire de séance

Le maire

Rémi Poumeyrol

Loïc Lavergne-Azard

ANNEXE

Point n° 1 : Modification du plan de financement – plaine sportive et pédagogique – structures bâties

Coût HT de l'opération		Plan de financement prévisionnel		
Postes de dépenses	Montants HT	Financeur	Montant	Taux
Maitrise d'œuvre	100 760 €	Etat	378 037,20 €	40,00%
Contrôle technique	4 600 €	Région	236273,25 €	25%
CSPS	4 260 €	Département	100 000 €	10,58%
Etudes complémentaires	6 973 €	Fédération Française de Foot	17200 €	1,82%
Travaux	828 500 €	EPCI	24 563,95 €	2,60%
		Commune	189 018,60 €	20,00%
Total	945 093 €	Total	945 093 €	100,00%